Direction de santé publique
Agence de la santé
et des services sociaux de Montréal

Regard sur la défavorisation à Montréal

CSSS Lucille-Teasdale (605)

SÉRIE 1

Québec

Une réalisation de l'équipe Surveillance
du secteur Planification, orientations et évaluation
de la Direction de santé publique
de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

RÉDACTION
Kosal Khun, agent de recherche - équipe Surveillance
Carl Drouin, coordonnateur - équipe Surveillance
Christiane Montpetit, agente de recherche - équipe Surveillance

AVEC LA COLLABORATION DE
Éric Litvak, médecin-conseil - Planification, orientations et évaluation

CARTOGRAPHIE, INFOGRAPHIE ET MISE EN PAGE
Kosal Khun, agent de recherche - équipe Surveillance

REMERCIEMENTS
Les auteurs remercient les personnes suivantes pour leur soutien
et leurs commentaires aux différentes étapes de la réalisation de cette publication :
Dans les CSSS : Gilles Beauchamp (605), Line Bégin (606), Rémi Berthelot (604), Agnès Boussion (613), Gilles Dubois (603), Denise Fortin (613), Mario Gagnon (606), Jean-François Labadie (611), Sylvain Larouche (612), Christian Paquin (607), Richard Perreault (604), Sylvie Simard (609)
À la Direction de santé publique : Sadoune Ait Kaci Azzou, Deborah Bonney, Lise Chabot, Danièle Dorval, Jean Gratton, Sylvie Lavoie, James Massie, Sylvie Provost
Au Carrefour montréalais d'information sociosanitaire : Marc Bourguignon
À l'Institut national de santé publique du Québec : Denis Hamel
Au Centre de recherche Léa-Roback : Éric Robitaille

© Direction de santé publique
de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2008)
Tous droits réservés

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008
ISBN 978-2-89494-681-7 (ensemble)
ISBN 978-2-89494-682-4 (série 1) (version imprimée)
ISBN 978-2-89494-683-1 (série 1) (version PDF)

Prix : 5 $

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal
Québec

Regard sur la défavorisation à Montréal

SÉRIE 1.605

CSSS Lucille-Teasdale

Ce document présente un portrait de la défavorisation sur le territoire du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Lucille-Teasdale. Il fait partie d'une première série de 13 documents : un pour la région sociosanitaire de Montréal dans son ensemble et 12 portraits présentant la situation de chaque CSSS montréalais[1]. Ces portraits s'adressent principalement aux décideurs, aux gestionnaires et aux intervenants du réseau local de la santé. Ce sont toutefois des outils qui peuvent être utilisés par toute organisation intéressée à mieux desservir les populations défavorisées.

La démarche présentée ici tire parti de l'indice de défavorisation de 2001, développé pour l'étude des inégalités sociales de santé[2]. Elle vise une connaissance plus fine de l'ampleur et de la répartition des disparités sociales et matérielles au sein des territoires des CSSS et de leurs territoires constituants (CLSC, voisinages). L'étude permet aussi de faire ressortir les particularités de chaque territoire en le comparant aux autres et à la situation montréalaise en général. Couplés ultérieurement à des données d'enquête sur l'état de santé ou à des données sur l'offre et l'utilisation des services de santé, les portraits de défavorisation pourront faciliter la gestion, la planification et le suivi des programmes et services de façon à ce qu'ils répondent le mieux possible aux besoins des populations démunies.

Pourquoi surveiller la défavorisation ?

La santé et le bien-être de la population sont au coeur de la préoccupation des CSSS. Pour que leurs actions aient une réelle portée, les décideurs doivent s'appuyer sur des données traduisant le mieux possible la réalité de leur territoire. Au-delà des informations portant sur l'état de santé de leur population, la connaissance des déterminants de la santé et de leur distribution géographique est également cruciale pour mieux cibler les interventions, en particulier celles visant les groupes vulnérables.

Parmi les déterminants de la santé, l'importance des facteurs socioéconomiques ne fait plus de doute. Au Québec, l'indice de défavorisation est de plus en plus utilisé pour caractériser les conditions de vie des populations locales (Pampalon et Raymond, 2000). Il permet de mesurer le degré de défavorisation selon deux composantes distinctes et complémentaires :

- *une composante matérielle*, qui reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante ; et
- *une composante sociale*, qui souligne la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté.

La pertinence de l'indice a été démontrée à travers de récentes études ayant permis d'associer le niveau de défavorisation à diverses mesures d'état de santé : espérance de vie en santé, mortalité par cancer, traumatismes, difficultés vécues par les jeunes, utilisation des services de santé et services sociaux[3]. Il s'avère en outre particulièrement utile pour étudier la distribution géographique de la défavorisation au sein des CSSS du fait qu'il est attribué à de petites unités spatiales.

Un portrait pour chaque CSSS

- *La défavorisation sociale ou matérielle se concentre-t-elle davantage sur mon territoire qu'ailleurs à Montréal ?*
- *Existe-t-il des écarts dans le profil de défavorisation des différents territoires composant mon CSSS ?*
- *Combien de personnes de mon CSSS vivent dans des secteurs caractérisés par des conditions de défavorisation plus ou moins favorables ?*
- *La population de mon CSSS est-elle caractérisée par un profil de conditions sociales et matérielles particulier ?*

Chaque document vise à répondre à ces questions. Il illustre, à l'aide de graphiques et de cartes, la situation de défavorisation au sein du CSSS concerné. Cela est fait en comparant le CSSS à l'ensemble de la région sociosanitaire de Montréal (section II) ainsi qu'en illustrant les écarts au sein du CSSS (sections III et IV).

Tout au long du document, la lecture est aussi facilitée par des notes qui guident l'interprétation des figures et par de courtes descriptions des résultats. Avant de débuter, le lecteur est invité à parcourir la section « Comprendre l'indice de défavorisation » (section I) qui lui permettra de saisir les méthodes employées dans le document.

1. La série de documents est disponible gratuitement à l'adresse suivante : http://www.santepub-mtl.qc.ca.
2. L'indice de défavorisation basé sur le recensement de 2006 ne sera pas disponible avant 2009. Nous avons choisi de développer et valider la méthode avec les données de 2001 afin de mieux exploiter ensuite celles de 2006 et pouvoir comparer les territoires dans le temps.
3. Voir Bonneau et autres, 2001 ; Pampalon, 2002 ; Philibert et autres, 2002 ; Hamel et Pampalon, 2002 ; Dupont, Pampalon et Hamel, 2004.

1. Comprendre l'indice de défavorisation

Définition de la défavorisation

Le concept de défavorisation vise à caractériser un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel ils appartiennent, soit une communauté locale, une région ou une nation (Townsend, 1987).

Composition de l'indice

L'indice de défavorisation utilisé dans ce document mesure deux composantes importantes – l'une matérielle, l'autre sociale – de l'environnement dans lequel vit un individu. En effet, les conditions de vie des individus peuvent être marquées tant par la pauvreté économique que par une certaine fragilité du réseau social en raison d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule[1]. Parfois les deux composantes sont étroitement imbriquées, la fragilité du réseau social entraînant des difficultés économiques, et vice-versa.

	Matérielle	Sociale
Signification	Reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante	Souligne la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté
Indicateurs	- Proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires - Proportion de personnes occupant un emploi - Revenu moyen par personne	- Proportion de personnes vivant seules dans leur ménage - Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves - Proportion de familles monoparentales

Chacune des composantes de cet indice est construite à partir de trois indicateurs socioéconomiques issus du recensement de 2001. C'est ce qui permet d'accorder à chaque aire de diffusion (AD)[2] du Québec une valeur de défavorisation matérielle et une valeur de défavorisation sociale (Pampalon et Raymond, 2000).

1. Les personnes seules et les familles monoparentales constituent deux des cinq groupes les plus à risque de pauvreté persistante au Canada et dans ses grandes métropoles (Hatfield, 2004). À Montréal, parmi les personnes seules, les femmes âgées présentent un taux de pauvreté fort élevé (Conseil canadien de développement social, 2007).
2. L'aire de diffusion est la plus petite unité géostatistique issue du recensement pour laquelle Statistique Canada fournit des données. Il s'agit d'un petit territoire composé d'un ou plusieurs pâtés de maisons contigus regroupant de 400 à 700 personnes.

La zone de référence : des mesures de défavorisation adaptées aux territoires couverts

Les valeurs de défavorisation matérielle et sociale de chaque aire de diffusion (AD) du Québec sont habituellement classées en quintiles, c'est-à-dire en cinq classes comprenant chacune 20 % de la population. C'est ainsi que les niveaux de défavorisation des AD peuvent être comparés *de façon relative*. Par exemple, une AD appartenant au quintile 1 est marquée par des conditions plus favorables que les AD du Québec appartenant aux quintiles 2, 3, 4 et 5. La *zone de référence*, c'est-à-dire le territoire auquel les conditions des AD sont comparées, est alors le Québec (voir a).

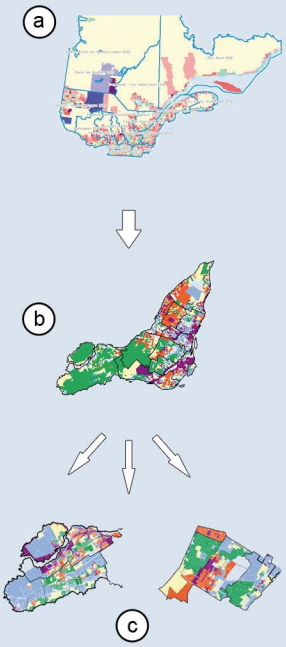

Cette répartition n'est toutefois pas toujours pertinente lorsque l'on veut établir la position relative d'une AD par rapport à un ensemble plus petit auquel elle appartient. Pour ce faire, il s'agit d'établir une nouvelle zone de référence au sein de laquelle seules les valeurs de défavorisation de cette zone sont prises en compte et réparties en cinq classes (ou quintiles) allant des 20 % de résidents les plus favorisés (quintile 1) aux 20 % les plus défavorisés (quintile 5).

Dans le présent document, les AD ont été classées selon deux zones de référence :

i) *Par rapport à la région sociosanitaire de Montréal* (voir b). Cela permet de comparer la situation de défavorisation du CSSS et de ses parties par rapport à la situation sur l'ensemble de l'île de Montréal (section II).

ii) *Par rapport à un CSSS* (voir c). Cela permet de comparer la répartition de la défavorisation uniquement à l'intérieur du territoire du CSSS (sections III et IV).

Ces deux perspectives sur la défavorisation sont donc complémentaires : elles permettent à la fois de positionner un CSSS dans son environnement régional et de distinguer plus finement les écarts au niveau local.

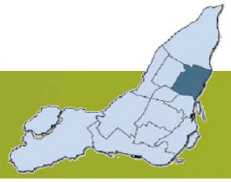

Création des profils de défavorisation

L'indice de défavorisation permet de déterminer le niveau de défavorisation d'une aire de diffusion (AD) soit sur le plan matériel, soit sur le plan social. Pour cela, toutes les AD d'une zone de référence donnée sont d'abord rangées selon leurs valeurs de défavorisation *matérielle*. Puis elles sont regroupées en cinq classes (appelées ***quintiles***) comprenant chacune 20 % de la population, allant de la plus favorisée (quintile 1) à la plus défavorisée (quintile 5). La même opération est répétée pour la composante *sociale*. À chaque AD sont ainsi associés un quintile matériel et un quintile social, pour la zone de référence étudiée (voir graphique Étape 1, exemple avec deux AD : AD1 et AD2).

Cependant, il est aussi intéressant et pertinent de caractériser la défavorisation d'une AD en considérant *simultanément* sa défavorisation matérielle et sociale. Il suffit alors de croiser les quintiles des deux composantes pour créer une grille de 25 cellules dans lesquelles se situent les AD (voir graphique Étape 2, avec les mêmes AD1 et AD2).

Enfin, pour qualifier plus simplement les conditions de défavorisation, les AD sont regroupées en cinq ***profils*** selon leur position sur la grille :
- *Conditions matériellement et socialement plus favorables* (vert)
- *Conditions moyennes* (jaune)
- *Conditions plus défavorables socialement - mais pas matériellement* (bleu)
- *Conditions plus défavorables matériellement - mais pas socialement* (orange)
- *Conditions matériellement et socialement plus défavorables* (mauve)

(voir graphique Étape 3, avec les mêmes AD1 et AD2).

Étape 1 :

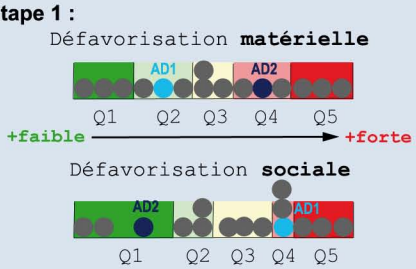

Étape 2 :

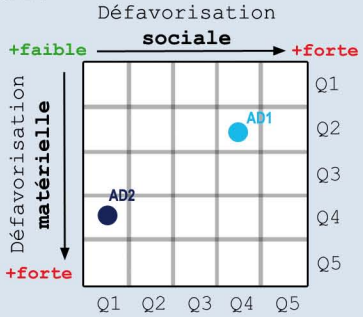

Étape 3 :

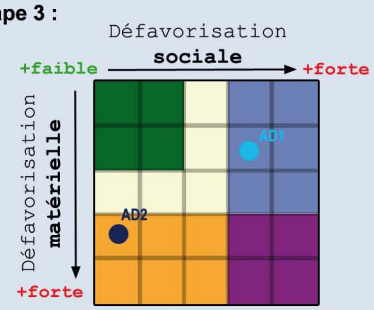

Comment interpréter la légende ?

La légende employée dans le document résume de façon dynamique les cinq profils de défavorisation.

L'agencement des profils vise à donner l'effet de gradation (défavorisation faible, moyenne et forte), tout en opposant les conditions extrêmes au moyen des tons de couleur. En parallèle, les deux composantes de la défavorisation se combinent à travers l'interpénétration des formes (ellipses) et des couleurs (bleu + orange = mauve). Le tout dessine une flèche qui pointe vers le bas et indique la détérioration des conditions de vie dans le territoire étudié.

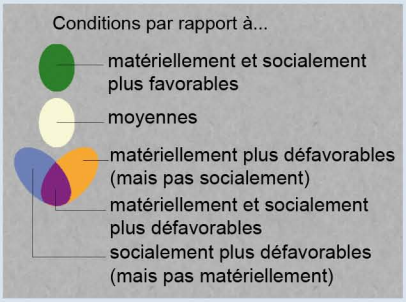

Regroupement des conditions plus défavorables d'une composante

Conditions plus défavorables socialement mais pas matériellement

+

Conditions plus défavorables socialement et matériellement

=

Conditions plus défavorables sur le plan social

(Valable également pour la composante matérielle)

II. Zone de référence : la région de Montréal

Cette partie a pour but de décrire la situation de défavorisation du CSSS par rapport à la région sociosanitaire de Montréal. À l'intérieur de cette zone de référence, les valeurs de défavorisation ont été reclassées pour déterminer les cinq quintiles matériels, les cinq quintiles sociaux et les cinq profils. On s'intéresse ensuite à la répartition de la population du CSSS dans les différents quintiles montréalais, pour pouvoir comparer cette distribution à la situation régionale. Certains espaces peuvent accueillir une concentration plus importante de populations plus ou moins défavorisées par rapport à la référence montréalaise.

Positionnement du CSSS et de ses parties

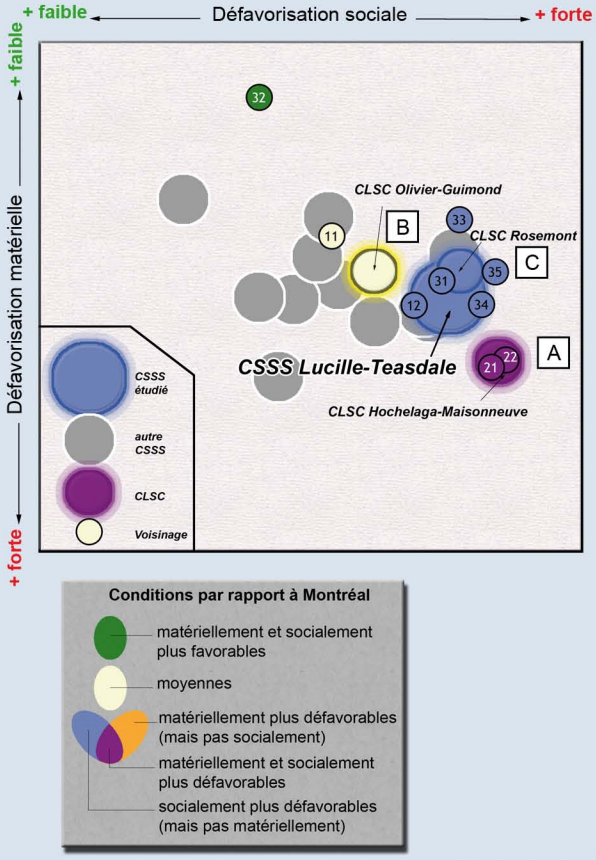

Ce graphique situe le CSSS et ses territoires constituants, les uns par rapport aux autres, selon les valeurs moyennes de défavorisation matérielle et sociale.

En particulier, le positionnement des CLSC et des voisinages (voir carte des voisinages à la page 9) sert à illustrer leur niveau moyen de défavorisation par rapport à Montréal.

Quant aux couleurs utilisées, elles correspondent aux profils de défavorisation décrits dans la légende.

Les points gris indiquent la position des autres CSSS de la région.

Classement[1] selon les valeurs moyennes de défavorisation

	Matérielle	Sociale
	Rang	
CSSS Lucille-Teasdale	**6**	**11**
CLSC Olivier-Guimond	***11***	***16***
11. Olivier-Guimond Nord	33	45
12. Olivier-Guimond Sud	66	74
CLSC Hochelaga-Maisonneuve	***25***	***29***
21. Hochelaga-Maisonneuve Est	86	93
22. Hochelaga-Maisonneuve Ouest	82	99
CLSC Rosemont	***12***	***24***
31. Nouveau-Rosemont	54	78
32. Cité-Jardin	4	25
33. Angus	27	81
34. Vieux-Rosemont	65	88
35. Rosemont Nord	50	96

1. Rang sur **12 CSSS**, ***29 CLSC*** ou 101 voisinages de la RSS de Montréal, **du moins défavorisé au plus défavorisé**.

Quelques constats

Globalement, le CSSS Lucille-Teasdale est caractérisé par une défavorisation sociale relativement forte et une défavorisation matérielle plutôt moyenne. Il fait partie des CSSS les plus défavorisés socialement, se situant au 11e rang sur les 12 CSSS.

Cette situation rappelle celle de Montréal par rapport à l'ensemble du Québec (voir document sur Montréal).

Il existe toutefois des différences notables entre les trois territoires de CLSC :

En particulier, le CLSC Hochelaga-Maisonneuve se distingue de l'ensemble du CSSS (voir A de la figure), avec 62 % de ses résidents qui vivent dans des conditions de défavorisation combinée. Il s'agit du CLSC le plus défavorisé socialement (29e sur 29), et l'un des derniers matériellement (25e sur 29).

Les conditions du CLSC Olivier-Guimond le situent plutôt dans la moyenne régionale et, de ce fait, il est moins défavorisé socialement en comparaison avec l'ensemble du CSSS (voir B). Toutefois, l'analyse des voisinages de ce CLSC (voir p. 10) révélera qu'il existe un contraste important entre les parties nord et sud du territoire.

Les conditions dans le CLSC Rosemont se rapprochent de celles qui prédominent dans le CSSS, car elles sont davantage marquées par la défavorisation sociale (voir C). En fait, 53 % de sa population est touchée par ce type de défavorisation, sans être défavorisée matériellement.

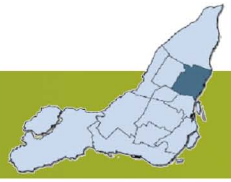

Répartition par composante

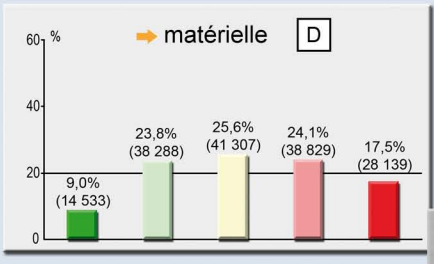

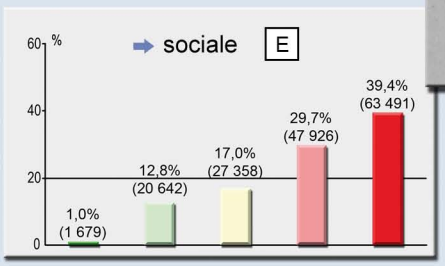

Ces deux graphiques permettent d'observer la répartition, en nombre et en pourcentage, de la population du CSSS selon le degré de défavorisation (matérielle ou sociale, indépendamment l'une de l'autre).

Conditions par rapport à Montréal

- Q1 Plus favorables
- Q2
- Q3
- Q4
- Q5 Plus défavorables

En haut ou en bas de 20 % ?

Pour un quintile donné, une proportion supérieure à 20 % signifie qu'il est surreprésenté par rapport à Montréal. Inversement, une proportion inférieure à 20 % signifie que le quintile est sous-représenté.

Répartition par profil

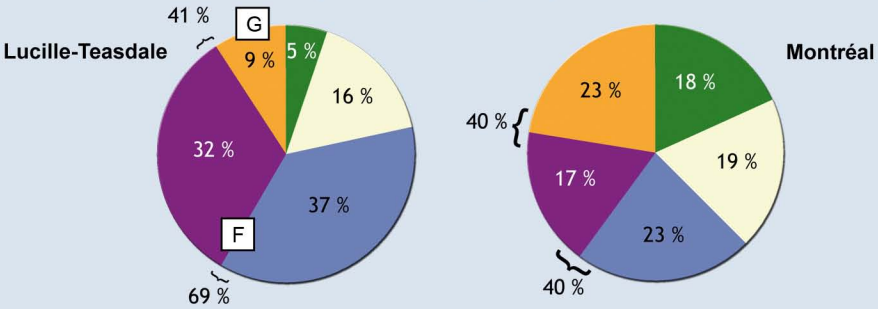

Ce graphique permet d'illustrer la concentration de la défavorisation, en pourcentage de la population, selon les cinq profils (ou conditions) de défavorisation. Montréal sert de repère pour situer le CSSS par rapport à la moyenne de la région socio-sanitaire.

Conditions par rapport à Montréal

- matériellement et socialement plus favorables
- moyennes
- matériellement plus défavorables (mais pas socialement)
- matériellement et socialement plus défavorables
- socialement plus défavorables (mais pas matériellement)

Comment interpréter la situation de mon CSSS ?

Tel qu'indiqué précédemment, l'analyse de la situation se fait uniquement à partir des données de Montréal, réparties en quintiles puis en profils de défavorisation. Ces catégories se trouvent distribuées inégalement dans l'espace montréalais.

Cela se traduit par :
- une variation des pourcentages de population entre chaque catégorie d'un CSSS,
- une différence de pourcentages entre mon CSSS et Montréal.

Pour bien saisir les particularités de mon CSSS, il convient donc de comparer sa situation à la moyenne montréalaise.

Quelques constats

Au plan matériel, le nombre d'habitants vivant dans les secteurs fortement favorisés (quintile 1) demeure peu élevé : environ 15 000 personnes sur les 160 000 habitants du CSSS (9 % de la population), alors que 20 % de la population montréalaise se situe dans le quintile 1 (voir D).

Sous l'angle de la défavorisation sociale, un nombre considérable de personnes - plus de 60 000, soit une proportion de 39 % - habitent des secteurs parmi les plus défavorisés de Montréal (quintile 5). Inversement, moins de 2 000 personnes (1 % seulement de la population) sont classées dans le quintile le plus favorisé socialement (quintile 1) - voir E.

En comparaison à Montréal, la population défavorisée au plan social uniquement ou défavorisée sur les deux plans (voir F) est plus concentrée sur le territoire du CSSS Lucille-Teasdale. Près de 7 personnes sur 10 (69 %) sont caractérisées soit par des conditions de défavorisation uniquement sociale (37 %), soit par une défavorisation combinée (32 %).

En contrepartie, le CSSS Lucille-Teasdale comprend une concentration plus faible de personnes touchées par des conditions de défavorisation uniquement matérielle (9 % contre 23 % à Montréal) - voir G.

III. Zone de référence : le CSSS

Cette section vise à illustrer la répartition spatiale de la défavorisation à l'échelle locale, information essentielle aux gestionnaires qui planifient les ressources et les services offerts. La zone de référence est maintenant le CSSS lui-même, ce qui permet d'identifier les quintiles de défavorisation, des plus riches aux plus pauvres du CSSS. Des points de comparaison avec les autres territoires sont présentés de façon à établir si les favorisés et les défavorisés du CSSS se rapprochent ou s'éloignent de la moyenne montréalaise ou québécoise.

Répartition par composante

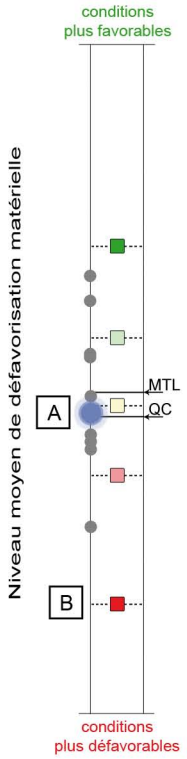

matérielle

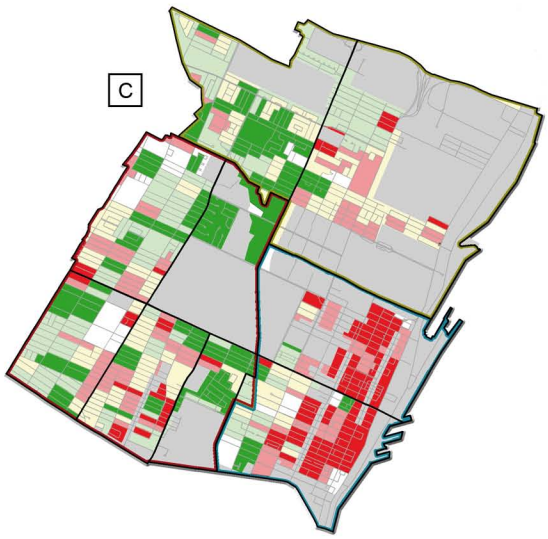

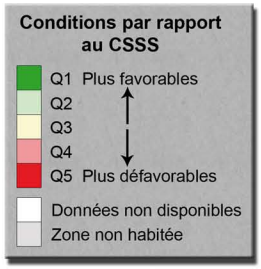

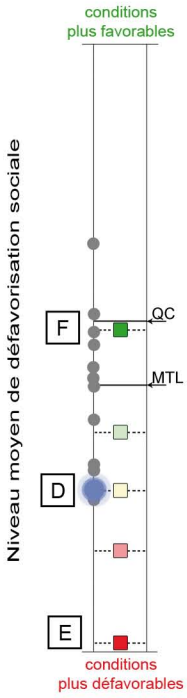

sociale

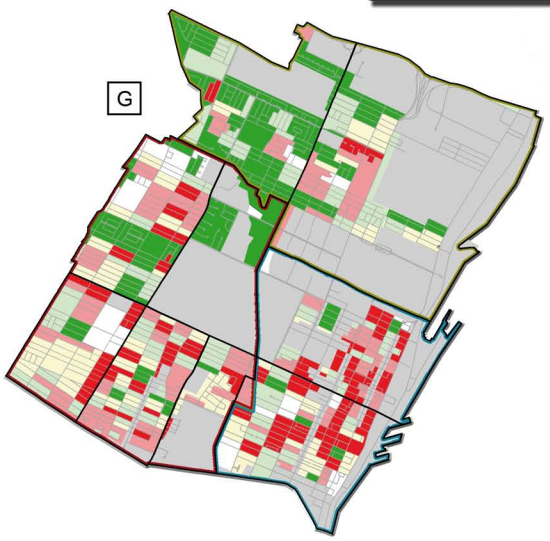

Comment lire les axes ?

Les axes situés à gauche servent à positionner les valeurs moyennes de défavorisation des différents quintiles du CSSS. Ainsi, les catégories représentées sur les cartes (quintiles 1 à 5) sont situées par rapport à d'autres repères que sont le CSSS étudié (point bleu), les autres CSSS (points gris), la RSS de Montréal et le Québec. Les limites inférieure et supérieure des axes correspondent aux positions extrêmes des quintiles les plus défavorisés et les plus favorisés à Montréal, ce qui permet de juger de la position relative des quintiles cartographiés.

Quelques constats

Les conditions d'ensemble de défavorisation matérielle au sein du CSSS Lucille-Teasdale se comparent à la situation québécoise (voir A).

Cependant, le groupe le plus défavorisé matériellement (quintile 5) est moins bien situé, en moyenne, que le CSSS le plus défavorisé de la région montréalaise (voir B).

C'est essentiellement dans le CLSC Hochelaga-Maisonneuve que se concentrent les plus défavorisés matériellement (voir C).

Après le CSSS Jeanne-Mance, Lucille-Teasdale est le territoire le plus défavorisé socialement parmi les 12 CSSS de Montréal (voir D).

Sur le plan social, les territoires les plus défavorisés de Lucille-Teasdale sont parmi les plus défavorisés de l'île (voir E) alors que les plus favorisés ne dépassent guère la moyenne du Québec (voir F).

Géographiquement, c'est dans Hochelaga-Maisonneuve et la partie ouest du CLSC Rosemont que l'on situe cette forte défavorisation sociale (voir G).

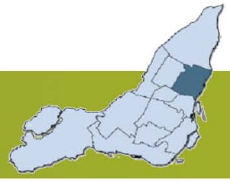

Répartition en profils de défavorisation

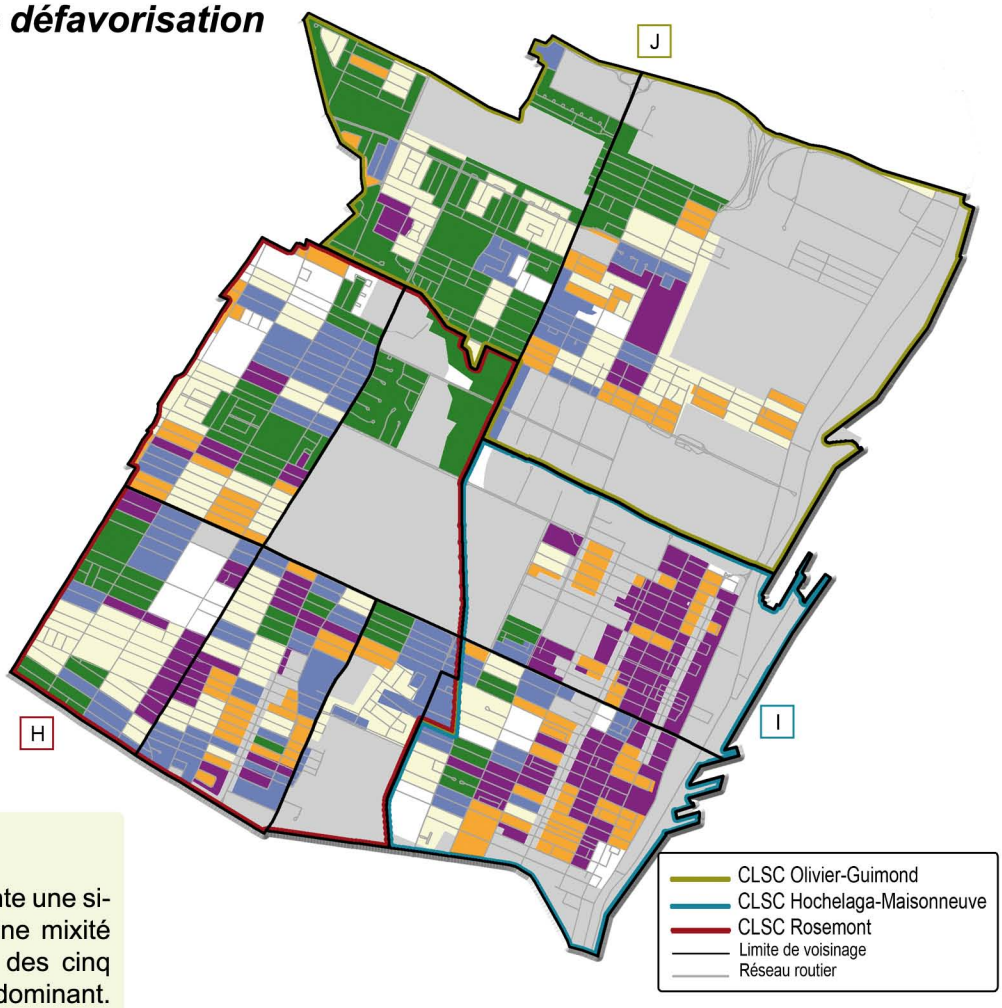

Quelques constats

Le CLSC Rosemont (voir H) présente une situation diversifiée - donc une certaine mixité sociale et économique - où aucun des cinq types de profils ne semble prédominant. Malgré cette diversité, c'est dans ce territoire que se concentrent les deux tiers des gens défavorisés socialement - mais pas matériellement - du CSSS, comme en témoignent les tableaux en annexe.

Sur le territoire du CSSS, c'est dans le CLSC Hochelaga-Maisonneuve (voir I) que se concentre le plus la défavorisation, tant sociale que matérielle, bien que la population soit plus touchée par la défavorisation matérielle. Sur le territoire de ce CLSC, 45 % des résidents sont concernés par des conditions marérielles et sociales les plus défavorables.

Dans le CLSC Olivier-Guimond (voir J), sauf pour une petite enclave défavorisée sur les deux plans, les secteurs au nord de la rue Sherbrooke semblent nettement plus favorisés que les autres parties du CSSS.

Qu'est-ce qu'un voisinage ?

La carte des voisinages de l'île de Montréal a récemment été conçue par la Direction de santé publique en concertation avec divers intervenants locaux. Elle a pour but de diviser les territoires sociosanitaires de la région montréalaise en unités plus fines qui reflètent des réalités sociales distinctes et, bien souvent, des milieux nécessitant des interventions différentes[1].

1. La version préliminaire de la carte des voisinages compte 101 voisinages pour l'ensemble de l'île.

IV. Différences entre voisinages

La répartition par voisinage

En gardant le CSSS comme zone de référence, cette carte sert à illustrer les écarts qui existent dans la répartition des profils de défavorisation au sein du CSSS, à une échelle plus fine que celle des CLSC. Les cercles proportionnels à la population illustrent de façon plus précise la répartition des profils de défavorisation au sein des voisinages. Il est ainsi possible de déterminer où se retrouvent les conditions les plus favorables ou défavorables du CSSS.

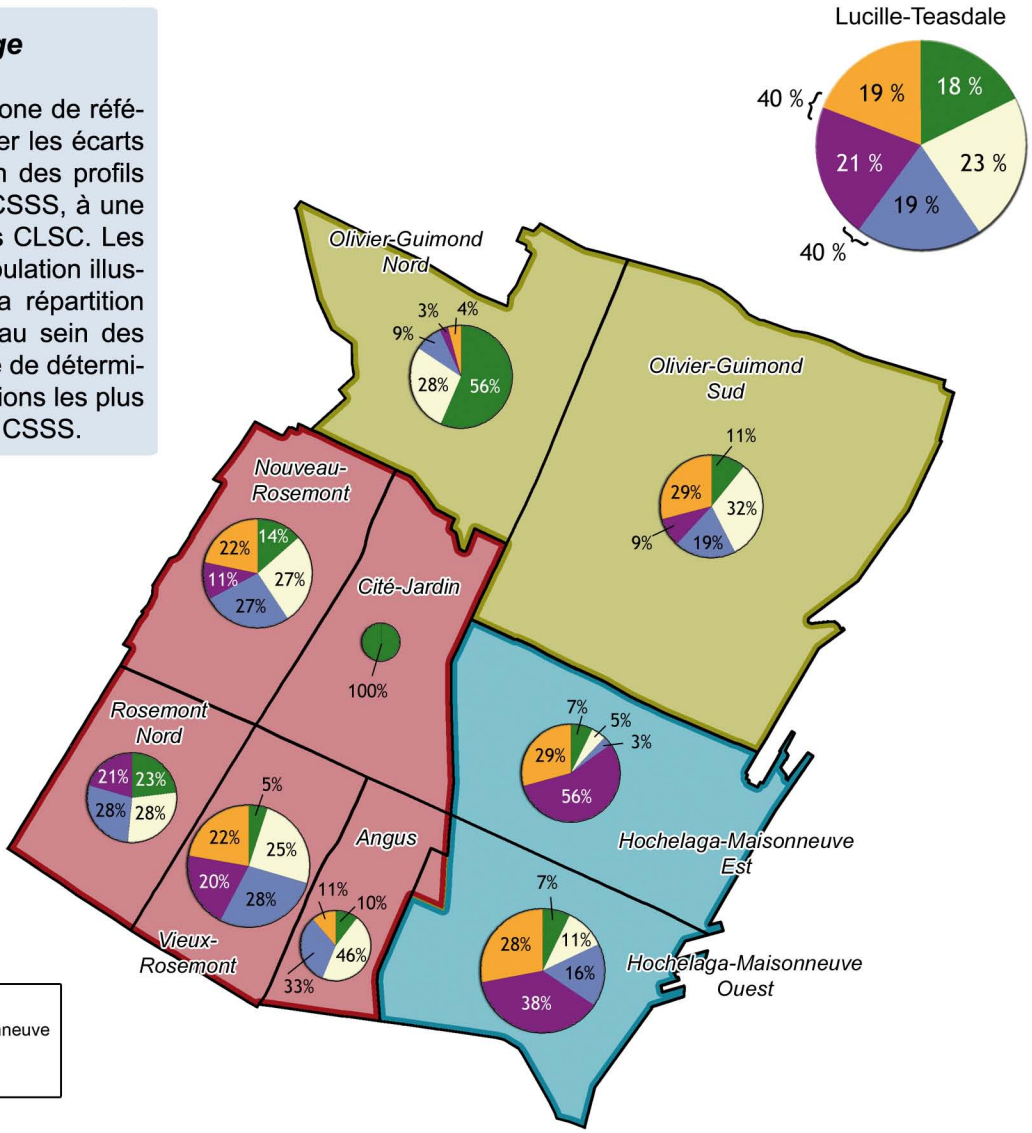

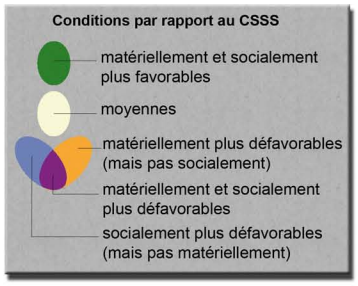

Quelques constats

Dans Olivier-Guimond se dessine une opposition nord-sud qui délimite fort bien les deux voisinages :
Olivier-Guimond Nord présente une proportion trois fois plus élevée de personnes vivant dans les secteurs aux conditions favorables sur les deux plans que l'ensemble du CSSS (56 % contre 18 %). Dans le voisinage Sud, ce sont plutôt des conditions moyennes (32 %) ou de défavorisation matérielle (38 %) qui caractérisent le territoire.

Les deux voisinages du CLSC Hochelaga-Maisonneuve présentent des caractéristiques assez semblables. En fait, le clivage est ici plus nord-sud qu'est-ouest. La rue Hochelaga sert de frontière entre les deux zones : au sud, la défavorisation combinée et la défavorisation matérielle prédominent, tandis qu'au nord les conditions sont dans la moyenne, voire plus favorables (voir carte à la page 9). Par ailleurs, ces deux voisinages concentrent près des deux tiers des résidents du CSSS qui vivent dans les secteurs défavorisés matériellement et socialement (soit 20 000 personnes sur 33 000).

Alors que ses voisins du CLSC Rosemont sont plutôt défavorisés socialement, Cité-Jardin constitue une enclave favorisée où la totalité des habitants (plus de 3 000 personnes) vivent dans les conditions les plus favorables socialement et matériellement du CSSS. On note également l'absence de défavorisation combinée (matériellement et socialement) dans Angus et de défavorisation uniquement matérielle dans Rosemont Nord.

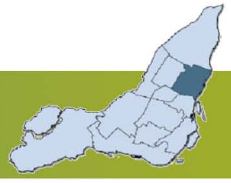

Répartition de la défavorisation matérielle selon les quintiles

Zone de référence : CSSS Lucille-Teasdale

	Conditions plus favorables Q1		Q2		Q3		Q4		Conditions plus défavorables Q5		Total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
CSSS Lucille-Teasdale	**32 313**	**20**	**32 011**	**20**	**32 402**	**20**	**32 428**	**20**	**31 942**	**20**	**161 096**
CLSC Olivier-Guimond	***8 125***	***20***	***10 134***	***26***	***12 521***	***32***	***6 857***	***17***	***2 073***	***5***	***39 710***
Olivier-Guimond Nord	7 303	37	6 198	31	5 017	25	1 353	7	0	**0**	19 871
Olivier-Guimond Sud	822	4	3 936	20	7 504	38	5 504	28	2 073	**10**	19 839
CLSC Hochelaga-Maisonneuve	***2 713***	***6***	***5 226***	***12***	***4 062***	***9***	***10 408***	***23***	***22 487***	***50***	***44 896***
Hochelaga-Maisonneuve Est	709	4	1 138	6	860	5	5 311	30	9 876	**55**	17 894
Hochelaga-Maisonneuve Ouest	2 004	7	4 088	15	3 202	12	5 097	19	12 611	**47**	27 002
CLSC Rosemont	***21 475***	***28***	***16 651***	***22***	***15 819***	***21***	***15 163***	***20***	***7 382***	***10***	***76 490***
Nouveau-Rosemont	4 575	21	5 368	25	4 660	21	5 872	27	1 275	**6**	21 750
Cité-Jardin	3 185	100	0	0	0	0	0	0	0	**0**	3 185
Angus	6 340	64	1 639	17	833	8	561	6	556	**6**	9 929
Vieux-Rosemont	4 015	15	3 023	12	8 023	31	6 818	26	4 270	**16**	26 149
Rosemont Nord	3 360	22	6 621	43	2 303	15	1 912	12	1 281	**8**	15 477

Répartition de la défavorisation sociale selon les quintiles

Zone de référence : CSSS Lucille-Teasdale

	Conditions plus favorables Q1		Q2		Q3		Q4		Conditions plus défavorables Q5		Total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
CSSS Lucille-Teasdale	**32 246**	**20**	**32 288**	**20**	**32 060**	**20**	**32 564**	**20**	**31 938**	**20**	**161 096**
CLSC Olivier-Guimond	***18 037***	***45***	***8 428***	***21***	***5 304***	***13***	***6 179***	***16***	***1 762***	***4***	***39 710***
Olivier-Guimond Nord	12 569	63	4 485	23	520	3	1 773	9	524	**3**	19 871
Olivier-Guimond Sud	5 468	28	3 943	20	4 784	24	4 406	22	1 238	**6**	19 839
CLSC Hochelaga-Maisonneuve	***3 049***	***7***	***9 647***	***21***	***7 152***	***16***	***9 801***	***22***	***15 247***	***34***	***44 896***
Hochelaga-Maisonneuve Est	963	5	5 119	29	1 333	7	5 396	30	5 083	**28**	17 894
Hochelaga-Maisonneuve Ouest	2 086	8	4 528	17	5 819	22	4 405	16	10 164	**38**	27 002
CLSC Rosemont	***11 160***	***15***	***14 213***	***19***	***19 604***	***26***	***16 584***	***22***	***14 929***	***20***	***76 490***
Nouveau-Rosemont	5 066	23	2 967	14	5 538	25	4 758	22	3 421	**16**	21 750
Cité-Jardin	3 185	100	0	0	0	0	0	0	0	**0**	3 185
Angus	561	6	1 592	16	4 530	46	2 032	20	1 214	**12**	9 929
Vieux-Rosemont	1 626	6	6 369	24	5 579	21	5 976	23	6 599	**25**	26 149
Rosemont Nord	722	5	3 285	21	3 957	26	3 818	25	3 695	**24**	15 477

Répartition de la défavorisation selon les profils

	Conditions par rapport au CSSS Lucille-Teasdale										Total
	matériellement ET socialement plus favorables		moyennes		socialement plus défavorables (pas matériellement)		matériellement plus défavorables (pas socialement)		matériellement ET socialement plus défavorables		
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
CSSS Lucille-Teasdale	**28 711**	**18**	**36 784**	**23**	**31 231**	**19**	**31 099**	**19**	**33 271**	**21**	**161 096**
CLSC Olivier-Guimond	***13 377***	***34***	***11 792***	***30***	***5 611***	***14***	***6 600***	***17***	***2 330***	***6***	***39 710***
Olivier-Guimond Nord	11 216	56	5 537	28	1 765	9	821	4	532	**3**	19 871
Olivier-Guimond Sud	2 161	11	6 255	32	3 846	19	5 779	29	1 798	**9**	19 839
CLSC Hochelaga-Maisonneuve	***3 268***	***7***	***3 770***	***8***	***4 963***	***11***	***12 810***	***29***	***20 085***	***45***	***44 896***
Hochelaga-Maisonneuve Est	1 303	7	860	5	544	3	5 252	29	9 935	**56**	17 894
Hochelaga-Maisonneuve Ouest	1 965	7	2 910	11	4 419	16	7 558	28	10 150	**38**	27 002
CLSC Rosemont	***12 066***	***16***	***21 222***	***28***	***20 657***	***27***	***11 689***	***15***	***10 856***	***14***	***76 490***
Nouveau-Rosemont	2 951	14	5 883	27	5 769	27	4 737	22	2 410	**11**	21 750
Cité-Jardin	3 185	100	0	0	0	0	0	0	0	**0**	3 185
Angus	1 036	10	4 530	46	3 246	33	1 117	11	0	**0**	9 929
Vieux-Rosemont	1 314	5	6 425	25	7 322	28	5 835	22	5 253	**20**	26 149
Rosemont Nord	3 580	23	4 384	28	4 320	28	0	0	3 193	**21**	15 477

Références bibliographiques

Bonneau J., Ménard M., Paquet G., Pampalon R., *Programme de soutien aux jeunes parents ; rapport sur la clientèle à cibler*, Institut national de santé publique du Québec, 2001.

Conseil canadien de développement social - CCDS, *Projet sur la pauvreté urbaine*, 2007, http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2007/ppu/

Dupont M. A., Pampalon R. et Hamel D., *Inégalités sociales et mortalité des femmes et des hommes atteints de cancer au Québec, 1994-1998*, Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.

Hamel D. et Pampalon R., *Traumatismes et défavorisation au Québec*, Institut national de santé publique du Québec, 2002, 7 p.

Hatfield M., « Groupes à risque de persistance d'un faible revenu », *Horizons, Projet de recherche sur les politiques*, Volume 7, No 2, 2004, p. 19-26.

Pampalon R., *Espérance de santé et défavorisation au Québec, 1996-1998*, Institut national de santé publique du Québec, 2002, 11 p.

Pampalon R. et Raymond G., « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies Chroniques au Canada*, 21(3), 2000, p. 113-122.

Pampalon R., Hamel D. et Raymond G., *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec - Mise à jour 2001*, Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.

Philibert M., Pampalon R., Thouez J.-P., Loiselle C., *Are local services reaching deprived groups in Québec?*, Poster presented at the 2nd Conference of the International Society for Equity in Health, 2002, June 14 to 17, Toronto.

Townsend P., « Deprivation », *Journal of Social Policy*, 16(2), 1987, p. 125-146.

Dans la même série :

Regard sur la défavorisation à Montréal

- Région sociosanitaire de Montréal
- CSSS de l'Ouest-de-l'Île (601)
- CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle (602)
- CSSS du Sud-Ouest—Verdun (603)
- CSSS de la Pointe-de-l'Île (604)
- CSSS Lucille-Teasdale (605)
- CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel (606)
- CSSS de la Montagne (607)
- CSSS Cavendish (608)
- CSSS Jeanne-Mance (609)
- CSSS de Bordeaux-Cartierville—Saint-Laurent (611)
- CSSS du Coeur-de-l'Île (612)
- CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord (613)

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Québec